



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'Impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

01/09/2014

Dossier complet le :

08/09/2014

N° d'enregistrement :

FO9114 PO418

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD 984 en sortie sud de Saint-Etienne-Vallée-Française

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Lozère - Direction des routes, des transports et des bâtiments

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_

forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6d) Infrastructures routières - Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km."	Aménagement d'une route à 2 voies sur un linéaire de 720 m environ
Rubrique 51 a) Défrichements soumis à autorisation ( 3 945 m2 concernés)	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

La présente opération concerne l'aménagement de la Route Départementale 984 en sortie sud de la commune de St-Etienne Vallée Française en Lozère (48), du PR. 26,210, en sortie du Pont de Sauvaire sur le Gardon jusqu'au PR. 26,920, c'est-à-dire sur 710 m, peu avant l'intersection (et fin) de la RD.984 avec la RD.983 avant l'entrée sur le lieu-dit Le Martinet.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les travaux prévus ont pour but de :

- Calibrer la chaussée roulable pour la rendre homogène sur ces 720 m à 5,50 m de largeur roulable.
- Créer un accotement aval de 1 m de large, de manière à pouvoir accueillir des piétons en cheminement occasionnel. Un accotement amont sera par ailleurs créé, réduit à 0,50 m afin de modérer l'emprise du projet.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La structure de la chaussée existante ne sera pas conservée en raison de mesures de déflexion trop faibles constatées lors d'une étude géotechnique préalable.

Une constitution de chaussée pleine largeur sera réalisée par mis en œuvre de Grave naturelle 0/31,5 sur 25cm + Grave naturelle 0/20 sur 20 cm. La couche de roulement sera réalisée par un bi-couche (prolongé par un bi-couche clair sur les accotements).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux d'amélioration et de restructuration de la route départementale réalisés, le trafic prévu sur la RD.984 restera similaire au trafic actuel, de l'ordre de 800 véhicules / jour de moyenne annuelle (tout type de véhicules). L'évolution attendue dans le temps est estimée comme devant être faible de l'ordre de + 1,5 % à l'horizon 2020 soit un trafic de 810 vl / jour.

**4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement pour une surface concernée de 3 945 m<sup>2</sup>,
- Evaluation des incidences en site Natura 2000 en application de la liste locale établie en complément de la liste nationale relative aux opérations réglementées par arrêté préfectorale du 06-08-2013 pour le site Natura 2000 du Gardon de Mialet

**4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol de l'implantation : 3 945 m <sup>2</sup> Cette surface correspond à la surface de l'acquisition foncière ainsi qu'à la surface concernée par le défrichement.	
Emprise en phase chantier : 9 785 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Route Départementale 984 en sortie sud de la commune de St-Etienne Vallée Française en Lozère (48), du PR. 26,210, en sortie du Pont de Sauvairre sur le Gardon jusqu'au PR. 26,920

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3° 50' 30" Lat. 44° 9' 47"

Point d'arrivée : Long. 3° 50' 26" Lat. 44° 9' 31"

Communes traversées :

Commune de Saint-Etienne Vallée Française

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'ouvrage existant (RD. en place) a été réalisée avant l'entrée en application de l'arrêté de décembre 2011 modifiant le régime des études d'impact

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sols artificialisés- route RN 984 déjà présente  
En bordure de la route : Zones boisées et landes boisées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Sur la commune le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de projet située au sein de la ZNIEFF de type 2 « ZNIEFF 910014075 - Hautes vallées des Gardons »
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de travaux se situe au sein de « l'aire optimale d'adhésion » du Parc National des Cévennes, mais en dehors de la zone coeur du Parc. La zone de travaux est située au sein de l'aire de coopération de la réserve de biosphère des Cévennes, désignée par l'Unesco dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remarque : Le Vidourle à proximité implique la commune de Villevieille dans un contrat de milieu (SAGE) en cours d'élaboration (date la plus récente sur le site : Dernier arrêté de modifications du comité de rivière : 19/08/2010).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation pour le bassin risque des Gardons, approuvé le 2 décembre 2002.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans la zone de répartition des eaux du sous-bassin des Gardons en amont du pont de Ners (arrêté 2013-303-0003 du 30 octobre 2013)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située au sein du site Natura 2000 Directive Oiseaux « Vallée du Gardon de Mialet » (FR 9101367). Le site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux le plus proche est située à 12 km environ, il s'agit du site FR9110033 – « Les Cévennes »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Moins de 700 m3 de remblai nécessaire pour 9 400 m3 de déblais et de décaissements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Habitats naturels</b> : Destruction partielle d'habitats naturels d'intérêt communautaire : Chataigneraies, Forêts de peupliers, d'ormes et de frênes, Falaises siliceuses, Chênaie verte. Ces habitats apparaissent néanmoins dégradés sur le site de projet (source : étude bibliographique et relevé d'espèces Naturalia, juin 2014 : voir pièce 9 du dossier annexes)  <b>Flore</b> : Une station de <i>Trifolium ligusticum</i> (protection régionale Languedoc-Roussillon) est située en bordure de route à l'extrémité sud du projet. Cependant la station est située en dehors de la zone de projet (source: Naturalia, juin 2014). Par mesure de prévention, la station sera mise en défens afin d'éviter toute perturbation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite station de <i>Spiranthes aestivalis</i> située dans les zones de falaises siliceuses en bordure de la RD (amont du profil 40) est également susceptible d'être impactée (source : animateur Natura 2000, du site de la vallée du Gardon du Mialet lors d'une réunion sur site du 18 avril 2013, précision donnée au Maître d'ouvrage qui a occasionné la reprise partielle du projet). Néanmoins, les deux plus importantes stations de <i>Spiranthes</i> également signalées (lors de la réunion sus-citée) à proximité de la zone ont été évitées grâce à une modification du projet. Le projet permet donc la sauvegarde de la majorité des stations de <i>Spiranthes</i> .  <b>Faune</b> : Seules des espèces communes fréquentent la zone d'étude (source: Naturalia, juin 2014). Aucun gîte à chiroptères n'a été recensé lors des inventaires.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au moins 4 habitats d'intérêt communautaires sont représentés sur le site d'étude. Ces derniers sont tous cités au FSD du SIC. Ils seront toutefois touchés sur une faible surface en plus d'être dans un mauvais état de conservation (hormis les falaises siliceuses). Ceci ne devrait pas porter préjudice à leur conservation au sein de l'espace Natura 2000.  Aucune espèce de faune d'intérêt communautaire ou déterminantes ZNIEFF n'a été observée dans la zone d'étude.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera la consommation de zones naturelles du fait des terrassements et élargissement de la route.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques technologiques. En effet, le projet n'augmentera en aucune sorte le trafic actuel donc le risque de transports de matières dangereuses ne sera pas plus élevé par rapport à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un PPRI sur la section pour le bassin de risque du Gardon (voir l'extrait du PPRI en annexes) Néanmoins le projet n'est concerné par aucun zonage réglementaire du PPRI. Même s'il est bordé par la rive droite du Gardon, aucune emprise n'est prévue de ce côté aval, les élargissements de la plateforme routière se faisant toujours vers l'amont. En effet le risque inondation a été pris en compte dans la réflexion du projet puisque, le seul aménagement envisagé s'approchant des berges du Gardon, à savoir le principe du remblaiement aval dans le virage (profil 5 -6), a été abandonné, pour justement ne pas aller à l'encontre du règlement du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : Le projet n'augmentera en aucune sorte le trafic actuel. Il n'induit donc pas de nuisances sonores supplémentaires, sinon lors de la phase de travaux durant laquelle les engins de chantier sont susceptibles d'engendrer du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement : Vibrations engendrées par les travaux et le passage des engins de chantier.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux ne seront pas effectués la nuit.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : Emission de poussières qui seront réduites par arrosage. En phase exploitation : Le projet n'augmentera en aucune sorte le trafic actuel. Il n'induit donc pas d'émission de polluants atmosphériques ou gaz à effet de serre supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La seule production de déchets sera celle de déchets inertes issus du déblaiement (9 400 m<sup>2</sup> de déblais). Ces déblais seront évacués hors du site mais la zone de dépôt n'a pas encore été déterminée. Ils pourront également être valorisés ou être transportés vers un établissement de stockage des déchets inertes</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets soumis à avis de l'Autorité Environnementale sur la commune de Saint-Etienne Vallée Française.

Le projet le plus proche se situe à 5 km environ sur la commune de Saumane et concerne la reconstruction du pont de Saumane. Vu sa distance à la RD 984, ce projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts cumulés avec les réaménagements de la RD 984.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut-être exempté d'une étude d'impact :

- du fait de la très faible surface des habitats d'intérêt communautaire impactés par le projet et de leur mauvais état de conservation
- en raison des efforts consentis en amont par le maître d'ouvrage pour sauvegarder les plus importantes des stations de *Spiranthes aestivalis* signalées, le projet retenu ayant été revu afin de n'impacter que la plus petite des dites stations présentes sur le site, décrite de moindre importance par les services de l'Etat
- du fait, par ailleurs, que le maître d'ouvrage s'attachera à recréer, après travaux, les conditions pour faire renaître dans le temps l'implantation de la petite station de spiranthes encore touchée par le projet : préservation de la venue d'eau en plan rocheux tant que faire ce peut (pas de captage ou de dérivation effectuée), prélèvement de la masse végétale présente pour remise en place au terme des travaux.
- du fait également que le Maître d'ouvrage a pris pleinement en compte la potentialité de présence d'espèces répertoriées, même si leur présence n'a pas été révélée par le relevé d'espèces, et qu'il est prêt à s'engager sur les mesures suivantes : réalisation en pied de murs d'amas de pierres à titres de refuges de reptiles de place en place, étude préalable, avant le démarrage des travaux, de chaque arbre à abattre et abattage doux des arbres dans le cas de présence de chiroptères avérée en phase travaux nécessitant cette mesure.

Enfin notre avis se base sur le fait que le Conseil Général de la Lozère est associé au chargé de mission Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet (suite à des contacts pris lors de l'établissement de ce projet), à la rédaction d'un guide pratique d'intégration de la préservation de la biodiversité dans les interventions d'entretien et d'aménagement routier et que le Département devrait s'engager à respecter les différentes prescriptions et recommandations établies dans ce guide.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Profil en travers du projet
7. Localisation des éléments patrimoniaux du site
8. Projet original
9. Synthèse des périmètres d'inventaires et réglementaires et synthèse des enjeux écologiques (avec relevé d'espèces effectué en Mai-Juin 2014).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mende

le

04 AOUT 2014

Signature

Pour le Président du Conseil Général de la Lozère,  
le directeur des routes, Monsieur Geoffrey Priolet

